



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 24 AVRIL 2025

PRESIDENCE :

Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente

PRESENTS: Mme BILLOT Brigitte (Vice-Présidente); M. CHEVALIER Eric; M. DILLINGER Laurent; Mme DEVESA Brigitte (en visio); M. TRUCY Gérard; Mme HANOT Maryline; M. PIERRON Jean-Claude; M. BENSARKOUN André; Mme THUSTRUP Sylvie

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme JOISSAINS Sophie (Présidente); Mme DI CARO Sylvaine; M. SPANO Pierre; Mme PAGE Véronique; Mme HUARD Elisabeth; Mme SILVESTRE Catherine

POUVOIR(S) : Mme Véronique PAGE (Pouvoir à M. TRUCY) ; Mme HUARD Elisabeth (Pouvoir à M. André BENSARKOUN)

SECRETAIRE : Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

**OBJET : R&M – BUDGET – COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET
DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS**

I - INTRODUCTION

Le budget du CCAS d'Aix-en-Provence est constitué d'un budget principal (M14) et de six budgets annexes (M22).

Les budgets annexes sont :

- | | |
|--|--|
| ✓ La résidence autonomie "le Sans Souci", | ✓ le SAO (Service d'Accueil et d'Orientation), |
| ✓ le CHRS (Centre d'Hébergement et de
Réinsertion Sociale) "le Chêne de Mérindol", | ✓ le PIS13 (Pôle Info Sénior 13), |
| ✓ le SSIAD/ESA (Service de Soins Infirmiers à
Domicile / Equipe Spécialisée Alzheimer), | ✓ le SAAD (Service d'Aide à Domicile). |

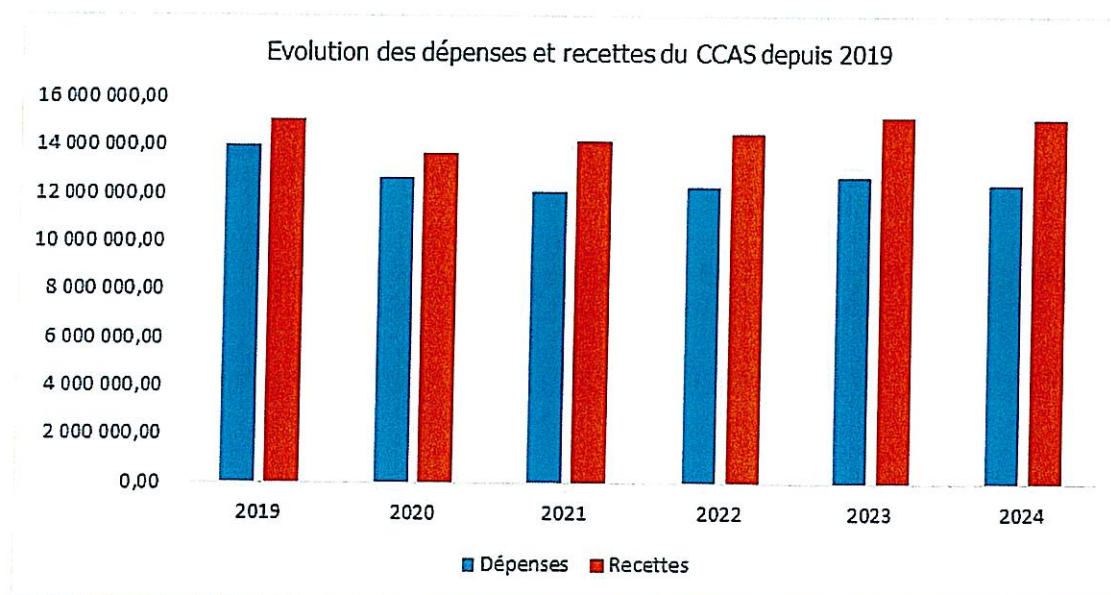
La Ville d'Aix-en-Provence a soutenu son CCAS avec une subvention municipale de 5 100 000 € (en fonctionnement). Elle représente 41 % des recettes réelles de fonctionnement du CCAS.

Le CCAS ne dispose pas de marge de manœuvre sur les tarifications fixées par ses financeurs, et notamment sur les tarifications fixées par le département (portage de repas, prix des repas en foyers-restaurants, prix de journée de la Résidence Autonomie, tarifs horaire de prise en charge du SAAD dans le cadre de l'APA). L'exécutif a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs fixés par le CCAS hors aide sociale afin de soutenir les publics les plus fragiles.

II – PRESENTATION CONSOLIDEE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

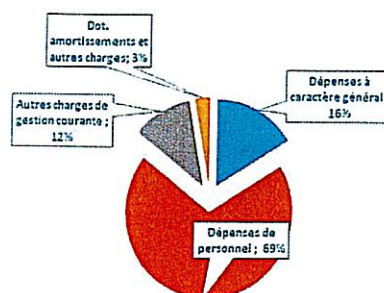
L'évolution des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement tous budgets confondus est depuis 2019 la suivante :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	14 036 195,63	13 856 554,80	13 982 353,35	12 696 465,49	12 080 733,49	12 262 834,71	12 756 635,45	12 403 576,58
Recettes	16 566 004,74	15 505 876,97	15 090 805,79	13 671 684,50	14 165 929,45	14 520 148,96	15 234 837,13	15 157 441,74
Resultat	2 529 809,11	1 649 322,17	1 108 452,44	975 219,01	2 085 195,96	2 257 314,25	2 478 201,68	2 753 865,16



Tous budgets et sections confondus, les dépenses baissent de 353 058,87 € soit -2,77 % et les recettes cette année baissent de 77 395,39 € soit -0,51 %. Les dépenses de personnel représentent 70% des dépenses totales de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement par chapitre sont ventilées de la façon suivante en 2024 :



Les principaux financeurs sont :

- ✓ la Ville d'Aix en Provence,
- ✓ l'ARS PACA (Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur),
- ✓ le CD13 (Conseil Départemental des Bouches du Rhône),
- ✓ l'Etat (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités).

La subvention de la ville représente 38 % des recettes totales, dont 4 % sont affectées aux budgets annexes¹.

¹ Hors apports des budgets annexes au budget principal

III – ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS (M14)

1. L'exécution du budget de fonctionnement

Chapitre	2022	2023	BP 2024	2024
011	1 327 700,66	1 427 985,42	1 756 747,00	1 394 196,25
Gcsms	174 034,04	200 409,56	193 100,00	202 777,66
FR	17 892,00	45 097,00	60 321,00	52 390,00
SAO				
012	4 196 094,50	4 190 212,33	4 308 529,82	4 196 694,50
Gcsms	704 017,69	733 294,18	749 691,00	680 309,44
FR	165 020,00	207 013,00	210 851,00	228 212,00
SAO				
65	342 212,19	308 915,16	383 366,88	345 800,47
sub equilibre	610 000,00	756 000,00	827 818,12	640 061,34
SAO autres chap				
042	277 677,74	249 074,91	330 000,00	229 888,69
67	36,00	747,38	5 000,00	4 228,58
68	-			
DRF	7 814 684,82	8 118 748,94	8 825 424,82	7 974 558,93
013	89 524,06	38 655,64	16 955,00	82 260,10
042	29 633,21	29 643,25	35 000,00	31 897,21
70	1 124 240,38	1 274 246,05	1 127 133,00	1 187 399,55
Gcsms	879 708,53	890 773,83	942 791,00	897 419,00
FR	43 794,00	94 622,00	98 000,00	111 618,00
74	826 216,48	705 237,76	657 135,00	670 254,23
SAO				
sub ville	4 725 000,00	4 800 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00
75	49 807,51	40 412,62	87 000,00	109 158,22
77	61 981,50	99 697,30	0,00	
78	16 000,00			
RRF	7 845 905,67	7 973 288,45	8 064 014,00	8 190 006,31
solde gestion	31 220,85	- 145 460,49	- 761 410,82	215 447,38
002	875 650,46	906 871,31	761 410,82	761 410,82
solde comptable	906 871,31	761 410,82	- 0,00	976 858,20

a) En recettes (réalisé à 101,56 %)

Les recettes de fonctionnement en 2024 s'élèvent à 8 951 417,13 € contre 8 880 159,76 € en 2023, soit une augmentation de 71 257,37 € (+0,8 %).

📌 Chapitre 70 Produit des services :

Chapitre 70 Produits du service du domaine	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
706 Recettes propres des services	650 736,88	710 315,32	697 018,20	761 526,78	800 379,32	5,10%
70841 Revers. de traitement BA	287 062,85	270 331,56	319 121,80	409 769,59	341 644,44	-16,63%
70872 Frais de gestion et revers. BA	147 619,00	149 035,23	151 894,38	145 776,30	156 993,79	7,70%
Remboursement EHPAD	700 574,17	889 902,97	879 708,53	942 569,21	897 419,00	-4,79%
Total	1 813 742,46	2 019 585,08	2 047 742,91	2 259 641,88	2 196 436,55	-2,80%

Les recettes propres issues des activités des services payés par les usagers (compte 706 regroupant : animation, foyers-restaurant, portage de repas, téléassistance, ...) sont en augmentation de 5,10 %.

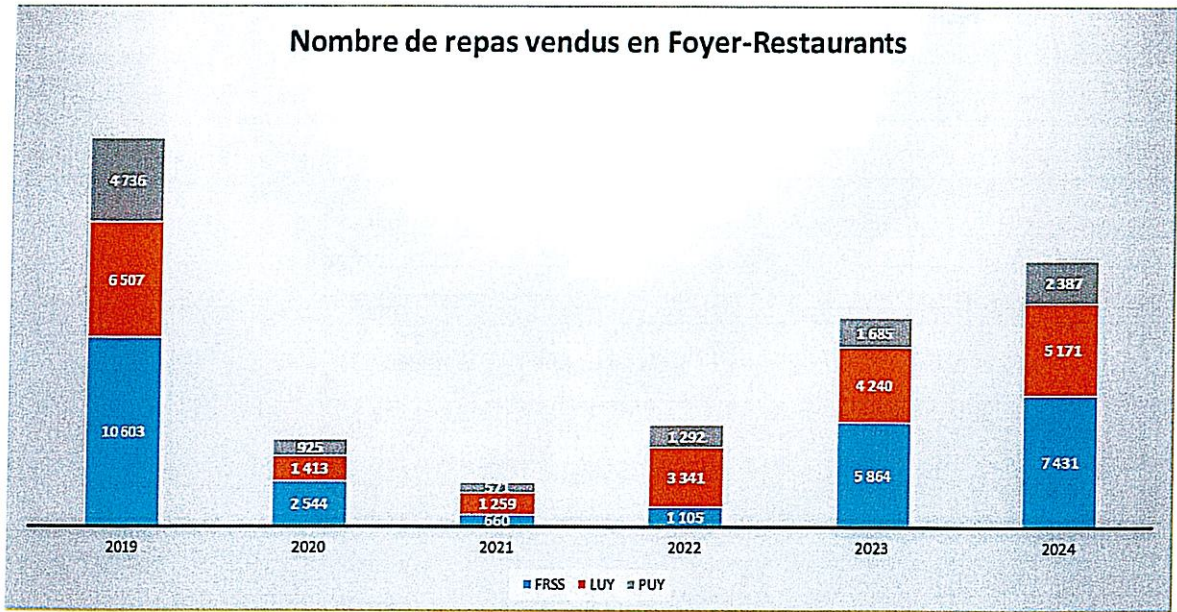
A noter **un maintien des niveaux de tarification souhaité par l'exécutif afin de soutenir nos publics** à la fois dans un contexte de sortie de crise sanitaire mais surtout de crise économique.

Une analyse plus fine de ces activités se décompose ainsi :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Animation	75 920,47	3 546,00	28 394,00	32 521,50	41 198,90	43 041,00
Foyers-restaurants	87 597,25	21 525,30	14 340,10	43 794,00	92 499,65	111 617,70
Total	163 517,72	25 071,30	42 734,10	76 315,50	133 698,55	154 658,70

Les animations du service senior mutualisé qui ont repris à compter de la rentrée 2021 progressent petit à petit mais ne retrouvent toujours pas le niveau d'avant la crise sanitaire.

Concernant les foyers restaurants, la reprise amorcée depuis 2022 se confirme avec une augmentation de 27 % du nombre de repas. A noter que la comptabilisation des recettes en 2019 était pour partie sur le budget annexe du sans souci (90 k€ en 2019). La fréquentation réelle se mesure réellement au nombre de repas vendus qui reste bien très inférieure à cette année 2019 de référence.



Les recettes du service du maintien à domicile², socle du maintien à domicile ont connu un légère augmentation, notamment pour la téléassistance.

Maintien à domicile	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
Téléassistance	164 027,00	138 576,00	150 530,00	139 808,16	133 117,20	141 464,00	6,27%
Portage de repas	398 009,78	438 490,83	431 925,76	423 705,01	440 696,95	437 934,11	-0,63%
Total	565 655,78	579 754,33	582 455,76	563 513,17	573 814,15	579 398,11	0,97%

Nombre de repas payés (déjeuners et journées alimentaires) à partir de 2019

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	57 715	61 822	56 744	58 259	59 901	59 156
Moyenne Mensuelle	4 810	5 152	4 729	4 855	4 992	4 930

² Il s'agit des recettes provenant des usagers uniquement sur ce chapitre. A cela se rajoute les recettes du Département.

Les recettes du portage de repas sont stables tandis que le nombre de repas annuel baisse de 1,24 %. En effet, compte tenu des équilibres financiers à respecter, un ajustement du nombre d'usagers pris en charge a été mis en place en cours d'année avec un maintien des entrées pour les usagers les plus fragiles à l'aide sociale.

🚩 Chapitre 74 : Dotations et participations

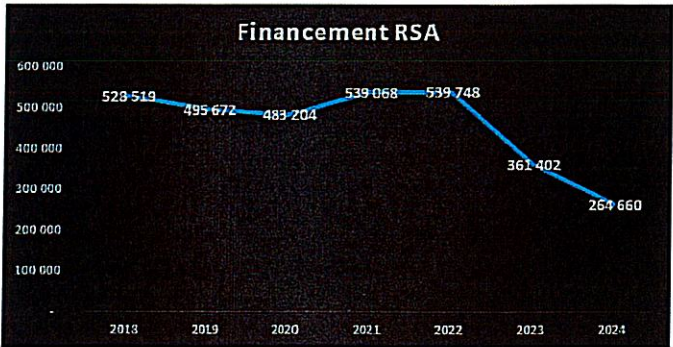
Chapitre 74 Dotations et participations	2020	2021	2022	2023	2024
744 Fonds de compensation d	435,74	46,01	190,70	0,00	841,14
74718 DRDJSCS (Etat)	119 359,00	164 779,10	227 606,72	233 496,35	201 094,90
7473 Conseil Départemental d	609 643,74	675 616,67	598 419,06	461 741,41	468 318,19
7474 Ville d'Aix en Provence	4 835 000,00	5 035 000,00	4 725 000,00	4 810 000,00	5 100 000,00
Total	5 564 438,48	5 875 441,78	5 551 216,48	5 505 237,76	5 770 254,23

La participation de l'Etat est baisse en 2024 et se décompose ainsi :

- Equipe Mobile : 105 232 € (- 6 768 €)
- Point Conseil Budget : 16 854 € (-1 278 €)
- FNAVDL et PFTA : 73 998 € (solde 2024 non comptabilisé)

Concernant les recettes provenant du Département des Bouches-du-Rhône, elles sont stables par rapport à 2023 mais les recettes relative au financement du lieu d'accueil RSA sont en forte baisse pour atteindre 264 400 €.

A noter un échange avec le conseil départemental en début d'année 2025 a permis de comptabiliser 51 700 € au titre de 2024 sur l'exercice 2025 en repointant précisément tous les contrats établis par le CCAS.



En terme d'activité, le CCAS a accompagné **1 453 personnes en 2024** et a conclu 1 398 Contrats d'engagement réciproque.

Désormais un contrat est signé et financé pour les plus de 55 ans et deux contrats maximum pour les moins de 55 ans par an. Cette modalité a engendré une baisse notable du nombre de contrats signés. Par ailleurs, le contexte actuel est à la baisse des bénéficiaires du RSA au niveau départemental. Ce sont près de 2 400 RDV d'accompagnement social pour les bénéficiaires du RSA organisés par les travailleurs sociaux.

Dans le chapitre 77, *Recettes exceptionnelles*, les recettes provenant des jetons orphelins du Pasino ont été reçues pour un montant de 62 062,48 € retrouvant un très haut niveau.

Les remboursements sur rémunération restent élevés et au niveau de 2023 du fait d'un nombre d'arrêts de travail pour accidents de travail ou d'absences faisant l'objet de remboursement (contractuel) importants.

A noter une nouvelle comptabilisation des titres restaurant en cours d'année à engendrer une recette de la part salariale venant en compensation d'une augmentation des dépenses.

Le résultat antérieur (002) 2023 sur 2024 est de 761 410,82 €.

L'impact majeur à retenir de cette année 2024 sur les recettes de fonctionnement montre :

- Une reprise confirmée des recettes propres du CCAS ;
- Un choix de l'exécutif de maintenir le niveau de toutes les tarifications propres au CCAS pour soutenir les plus fragiles ;
- Un résultat antérieur qui retrouve un niveau permettant de reconstituer des marges de manœuvre.

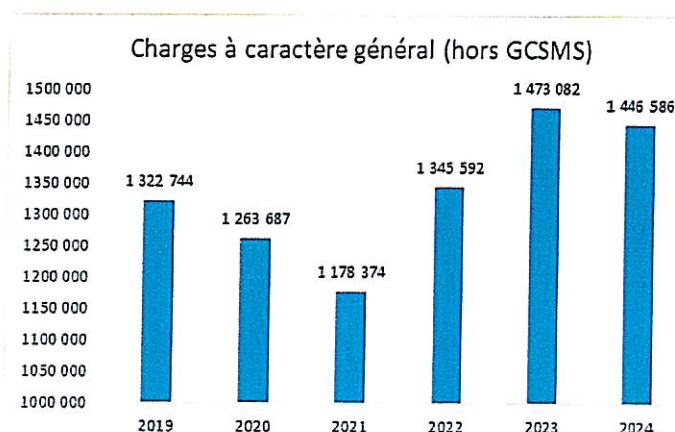
La ville d'Aix-en-Provence a maintenu un haut niveau de soutien à son CCAS avec une subvention de 5 100 000 €.

b) En dépenses (réalisé à 90 %)

Le taux de réalisation des dépenses est en baisse et concoure au résultat de l'exercice.

Hors dépenses du GCSMS, les éléments principaux à souligner pour l'année 2024 sont :

- 🚩 Une baisse des dépenses à caractère général (-26 497.17 € par rapport à 2023, soit - 1,8 %)



Nous pouvons notamment mettre en avant :

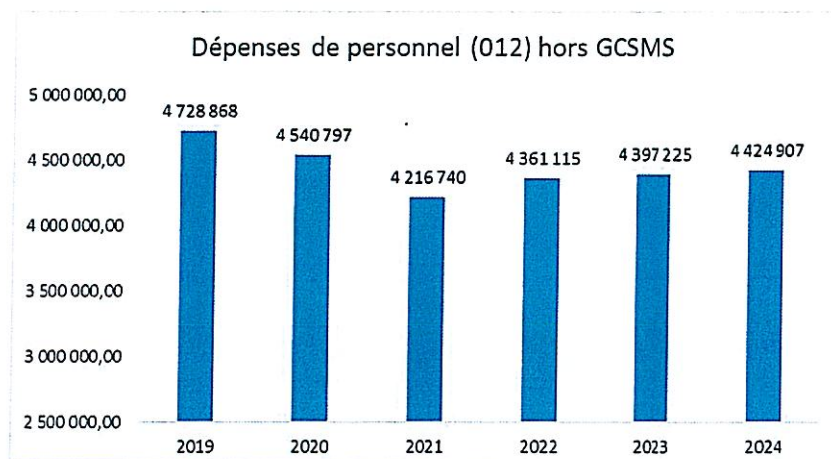
- Augmentation des achats prestations de services (6042) liée à l'organisation de la 2eme fête « senior » souhaitée par l'exécutif organisée en septembre 2024 au CIAM sur le thème de l'intergénérationnel et

des refacturations du coût des denrées alimentaires pour les foyers restaurant suite à l'augmentation du nombre de repas réalisés.

- Baisse des dépenses de fluides liées à une surestimation des charges rattachées en 2023 ;
- Forte augmentation des dépenses de charges de copropriété notamment sur les bâtiments Foch et logements d'insertion lié à l'augmentation du prix de l'énergie et aux décalages de facturation.
- La mise en place du marché mutualisé avec la ville du DPO (11 k€)
- Réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la passation du marché des assurances, une mission d'accompagnement pour la réalisation d'ateliers collectifs pour notre projet accueil et des prestations d'accompagnement dans le domaine informatique

✚ **Une augmentation des dépenses de personnel hors GCSMS (+27 681,17 € € soit + 0,633 % par rapport à 2023)**

Les dépenses totales de personnel baissent de 25 303,57 € (-0,49%)



Les effectifs réels ont baissé de 4,31 ETP.

Les économies liées aux vacances de postes estimées pour l'année à 125 000 € et l'affectation directe sur les budgets annexes de 2 agents (pour 100 000 €) ont permis de financer les différentes mesures mises en place en 2024 :

Les mesures réglementaires appliquées en 2024 :

- **L'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice de 1.5 %** au 1er juillet 2023 cumulée à celle de 3.5 % intervenue en juillet 2022,
- **L'augmentation de 5 points d'indice** pour tous les agents dès le 1er janvier 2024 pour un coût évalué à près de 36 000 € ;
- **L'attribution de la NBI QPV** au 1er janvier 2024, à 15 agents, principalement aux travailleurs sociaux, pour une dépense de près 20 000 €, suite à l'actualisation de la carte définissant les quartiers prioritaires de la Ville qui situe dorénavant le Ligourès en QPV,
- Et enfin, le **Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** (avancement d'échelon, de grade...) évalué à plus de 23 500 €.

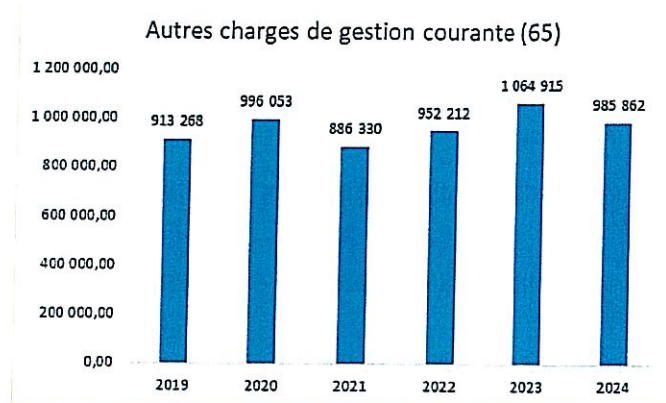
Les mesures souhaitées par le Maire-Présidente du CCAS :

- L'impact en année pleine de la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants au 1er avril 2023 (+ 1,5 €)
- Et la hausse de la participation mutuelle au 1er septembre 2023 (+ 16 à 18 € par mois)

A cela s'ajoute le rachat CNRACL pour un agent pour 16 000 €, la hausse du coût de la médecine de prévention (20 € par agent) pour 2 000 €.

La modification comptable (à partir de mars 2024) liée aux dépenses des titres restaurants vient augmenter les dépenses de personnel même si on retrouve une recette équivalente.

📌 Une baisse des charges de gestion courante (-79 053,35 € soit -7,43% par rapport à 2023)

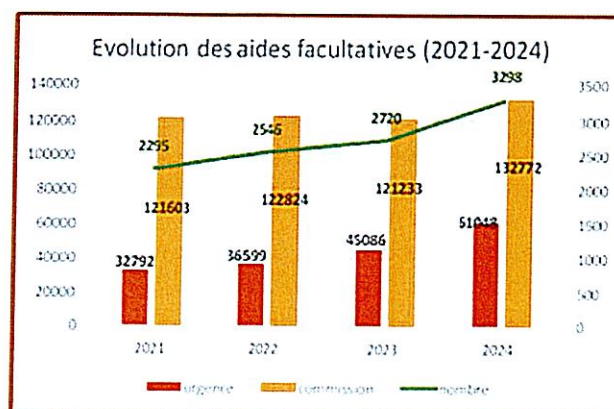


La baisse de ce chapitre provient des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes³ et se concentre sur le budget des aides à domicile.

Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SANS SOUCI	154 367	316 000	215 000	270 000	330 000	320 000
PIS	76 000	78 000	86 000	60 000	70 000	70 000
AIDE A DOMICILE (SAAD)	346 300	364 500	262 000	280 000	356 000	250 000
Total	576 667	758 500	563 000	610 000	756 000	640 000

Les secours d'urgence augmentent de 14,4 %. Ils concernent les secours et aides octroyées en commission d'aides facultatives mais également la participation du CCAS au colis remis en mairies annexe (pour 48 187 €) et les participations au transports des seniors et personnes handicapées dans le cadre du dispositif Prioribus pour un montant de **108 486 € pour environ 410 personnes**.

D'un point de vue de l'activité **3 298** aides facultatives ont été accordées pour un montant de **193 820 €**. Et correspondent à des aides alimentaires accordées en Chèque d'Accompagnement Personnalisé. Les autres aides, pour des montants moindres financent des impayés de loyer, d'énergie mais également des frais de santé et des aides aux transport. 76% des aides sont allouées par des travailleurs sociaux du CCAS et 24% par des partenaires extérieurs (Mission Locale du Pays d'Aix, Maison de la Solidarité, Caisse d'Allocation Familiale...) qui sollicitent le CCAS après avoir utilisés leurs propres moyens. Les aides facultatives accordées sont en hausse constantes depuis 2021.



c) Le résultat de la section de fonctionnement

³Commentaires en détail dans les pages suivantes

Hors résultat antérieur, le résultat de gestion présente cette année un solde positif :

Total dépenses	7 974 558,93 €
Total recettes	8 190 006,31 €
Résultat 2024	215 447,38 €
Résultat antérieur	761 410,82 €
Résultat comptable	976 410,82 €

Le résultat budgétaire de l'exercice (dépenses-recettes) affiche un excédent de 215 447,38 €

Corrigé des résultats de l'exercice antérieur (761 410,82 €) le résultat 2024 est de **976 410,82 €** qui sera repris en section de fonctionnement (R002) en 2024 pour 876 410,82 € et pour 100 000, 00 € en réserve d'investissement.

2. L'exécution du budget d'investissement

a. L'exécution des recettes (réalisé à 90 %)

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
001 Résultat d'investissement reporté	308 159,12	96 773,96	522 899,77	380 916,55	540 751,14	657 990,72
040 Opérations d'ordre	208 408,49	263 773,49	321 673,39	277 677,74	249 074,91	229 888,69
10 Dotations, fonds divers et réserves	28 218,94	41 341,38	101 528,49	46 502,55	16 643,16	10 337,94
13 Subvention d'investissement reçues	40 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
16 Dépôts et cautionnements	2 666,33	1 767,00	2 257,00	1 621,00	1 965,00	2 595,00
Total	587 452,88	453 655,83	998 358,65	706 717,84	858 434,21	900 812,35

Les recettes d'investissement s'élèvent à 900 812,35 € dont 249 888,69 € de recettes d'ordre correspondant à l'amortissement des biens acquis antérieurement.

Les autres recettes proviennent du FCTVA et du résultat N-1 essentiellement.

b. L'exécution des dépenses (réalisé à 10 %)

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
040 Opérations d'ordre	9 653,21	59 156,61	27 280,27	29 633,21	29 643,25	31 897,21
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	414 320,42	0,00	0,00	0,00
16 Dépôts et cautionnements	1 774,00	2 965,27	18 274,00	2 031,00	2 057,00	1 763,00
20 Immobilisations incorporelles	111 896,59	139 269,98	55 885,27	71 281,70	128 135,72	22 536,05
21 Immobilisations corporelles	367 355,12	150 743,46	101 682,14	63 020,79	40 607,52	41 934,26
Total	490 678,92	352 135,32	617 442,10	165 966,70	200 443,49	98 130,52

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 98 130,52 € et l'accent a notamment été mis sur les actions suivantes :

- Le renouvellement de logiciels et licences informatiques (22 536,05 €) ;
- Le renouvellement des copieurs

Les restes à réaliser de 2024 s'élèvent à 108 237,50 € et concernent notamment le renouvellement des licences Microsoft pour 3 ans, la borne d'accueil et le déploiement du wifi dans les espaces de réunion du Ligoures.

c. Le résultat de la section d'investissement

Total dépenses	98 130,52
Total recettes	242 821,63
Résultat antérieur	657 990,72 €
Résultat comptable	802 681,83 €
Restes à réaliser 2024	108 237,50
Excédent de financement	694 444,33 €

Le résultat de l'exercice présente un solde positif de 144 691,11 € et le résultat cumulé de 2024 (en intégrant l'excédent antérieur de 2023) est de 802 681,83 €.

Corrigé des restes-à-réaliser, ce résultat cumulé s'élève à 694 444,33 €.

Constatant un résultat positif sur chaque section du budget principal, il est proposé d'intégrer au budget primitif de 2025 :

- 876 410,82 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »,
- 100 000, 00 € en réserve d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- 694 444,33 € en recettes d'investissement au compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

IV - ANALYSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES (M22)

BUDGET ANNEXE LE SANS SOUCI

1) Section d'exploitation

	Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
EXPLOITATION	DEPENSES	011	190 281,48	164 849,98	232 503,87	275 236,79
		012	686 922,84	664 732,24	660 091,63	703 680,43
		016	216 062,19	219 896,35	213 633,54	222 127,36
		DRF	1 093 266,51	1 049 478,57	1 106 229,04	1 201 044,58
		002 (d)	22 760,00	22 760,00	22 759,23	-
	RECETTES	017	529 951,95	511 261,62	550 410,95	520 464,95
		018	573 337,61	480 070,54	568 942,18	335 457,10
		019	13 683,00	14 028,50	13 633,00	344 483,99
		RRF	1 116 972,56	1 005 360,66	1 132 986,13	1 200 406,04
		Solde de gestion	23 706,05	- 44 117,91	26 757,09	- 638,54
		002*	-	69 826,30	946,05	2 948,39
	solde comptable		946,05	2 948,39	4 943,91	2 309,85
						1 370,30

Les dépenses : en baisse de -2,4 % (soit -28 392,07 €) / 2023

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante (Groupe 1) : -12,3 % (soit -33 837,72 €)

Cette évolution s'explique par :

Des postes en forte diminution :

- ✚ Les dépenses d'énergie baissent de 27% (- 29 968 €), du fait d'un rattachement 2023 surestimé,
- ✚ Les dépenses sur les produits d'entretien ont baissé de 2 913 €,
- ✚ Les dépenses alimentaires ont baissé de -4,3% (-5 714 €), résultat de l'action de pilotage des dépenses alimentaires et de la gestion des stocks mise en place en 2023, ainsi que du travail de lutte contre le gaspillage. Il est à noter que la cuisine centrale du Sans-Souci a produit 35 116 repas, soit 2% de plus qu'en 2023. La part alimentaire d'un repas est de 3,50 € (contre 3,85 € en 2023).

Quelques postes en augmentation

- ✚ Les dépenses d'eau augmentent de 65% (6 094 €), du fait d'un rattachement 2023 sous-estimé,
- ✚ Les fournitures ont augmenté de 1 285 € suite à l'achat d'ustensiles pour la cuisine.

Dépenses afférentes au personnel (groupe 2) : +0,1% (soit 497,60 €)

Les dépenses de personnel sont quasi stables par rapport à 2023.

Evolution des ETP = +0,18 ETP, dont 0,25 ETP de doublon pour la responsable d'établissement.

Ces dépenses intègrent deux types de mesures :

Des mesures réglementaires :

- ✚ L'impact en année pleine de la **revalorisation du point d'indice** de 1,5% intervenue au 1er juillet 2023 cumulée à celle de 3,5% de juillet 2022,

- ✚ L'augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents depuis le 1er janvier 2024 pour un coût évalué à plus de 5 300 €,
- ✚ Et enfin, le **Glissement Vieillesse Technicité** (GVT) (avancement d'échelon, de grade...) évalué à plus de 3 600 €.

Des mesures décidées par le Maire-Présidente du CCAS :

- ✚ L'impact en année pleine de **revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants** au 1er avril 2023 (+ 1,5 €),
- ✚ La **hausse de la participation mutuelle** au 1er septembre 2023 passée de 16 € à 18 € par mois.

La **modification comptable** (à partir de mars 2024) liée aux dépenses des titres restaurants vient augmenter les dépenses de personnel même si on retrouve une recette équivalente.

A noter que le taux d'absentéisme 2024 est assez élevé de 15,43 %. Il résulte des situations suivantes : 1 agent administratif en CLM, la responsable de l'établissement absente plus de 6 mois avec une reprise à TPT, un agent d'accueil absent plus de 30 jours et un veilleur de nuit 48 jours.

Les dépenses afférentes à la structure (Groupe 3) : +2,2% (soit 4 948,05 €)

Cette évolution s'explique par :

Des postes en diminution :

- ✚ Les dépenses d'entretien et d'achat de matériels et outillage en baisse de 36% (-5 060 €), du fait de grosses réparations intervenues en 2023 sur le réseau d'eau chaude et sur l'électroménager de la cuisine.
- ✚ Les amortissements : -23% (- 1 502 €),

Des postes en augmentation :

- ✚ Une hausse des charges locatives de la résidence, suite à une régularisation des charges 2023 ;
- ✚ La dépense d'AMO pour le marché de restauration, suite à l'audit réalisé en 2022 sur la fonction restauration (13 950 €).

Les recettes : en baisse de -2,6 % (soit -31 327,14 €) / 2023

Les recettes du groupe I, *produits de tarification*, dont le tarif journalier est fixé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sont en diminution par rapport aux années précédentes. Le prix de journée était fixé pour 2024 à 39,80 €, en augmentation de 3,5%.

Le taux d'occupation de la résidence est de 83% en 2024, en baisse de 6,6%, ce qui explique la baisse des recettes de ce chapitre. Néanmoins une mauvaise imputation d'une écriture de rattachement n'a pas permis la juste correspondance des comptes (voir recette groupe II). Il conviendra de corriger cela en 2025.

Les recettes du groupe II, *autres produits relatifs à l'exploitation*, augmentent de 18,2%.

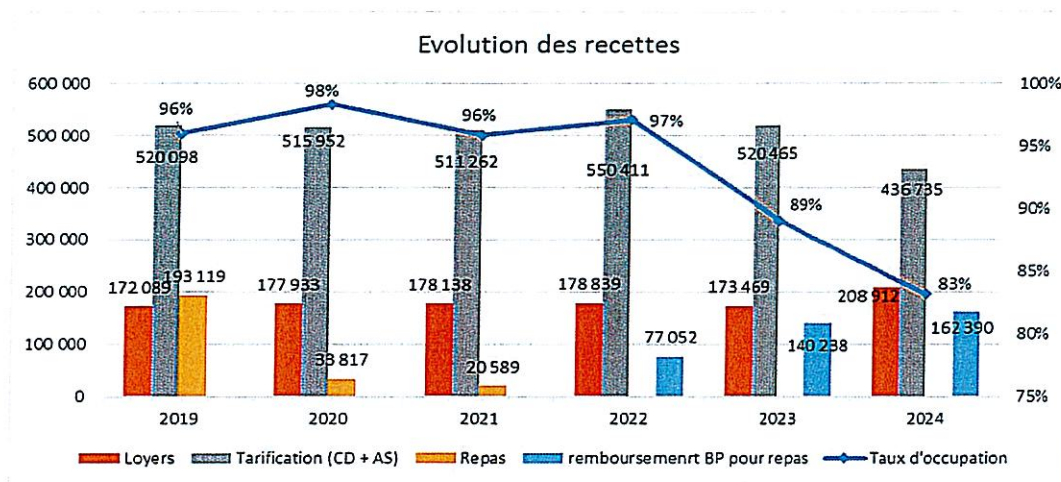
Ce groupe intègre depuis cette année la recette liée aux écritures des titres-restaurants (5 320 €).

Elles comprennent les loyers versés par les résidents en augmentation de 20%, mais cette augmentation résulte d'une mauvaise imputation comptable sur une écriture de rattachement de fin d'exercice correspondant aux frais de fonctionnement du dernier trimestre des résidents à l'aide sociale). Il conviendra de corriger cela en 2025.

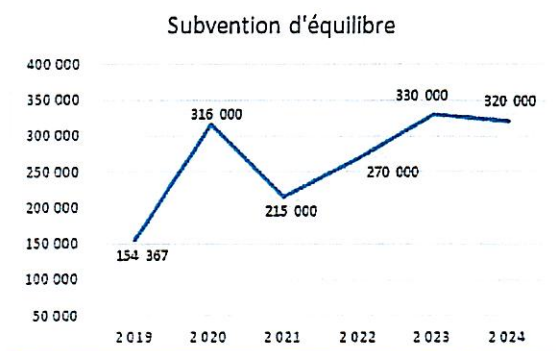
Pour une meilleure lisibilité et comme délibéré en 2021, les recettes et les dépenses correspondantes liées aux foyers restaurants sont isolées sur le budget principal. Pour autant, les dépenses alimentaires

et une partie des dépenses de personnel (cuisine notamment) sont portées par la budget du Sans Souci. Le remboursement de ces dépenses s'est élevé à 162 390 € en 2024 (dépenses réelles au prorata du nombre de repas réalisés).

Ce chapitre comprend également le forfait autonomie dont le montant 2024 a été de 17 278 €.



Compte tenu des effets ciseau (hausse des dépenses et baisse des recettes propres) la subvention d'équilibre versée par le budget principal est maintenue à **320 000 €** (suite à l'augmentation de 50 000 € en 2023), soit un subventionnement par le budget principal équivalent à 635 € par mois et par studio.



Les recettes du groupe 3, *Produits financiers et non encaissables*, concernent pour la majeure partie la quote-part des subventions d'investissement.

Résultat d'exploitation	
Dépenses de l'exercice	1 172 652,51
Recettes de l'exercice	1 169 078,90
Solde de l'exercice	-3 573,61
Résultat antérieur (2022)	4 943,91
Résultat cumulé	1 370,30

La section d'exploitation du Sans Souci présente un résultat comptable déficitaire net de -3 573,61 €. Ce montant corrigé de l'excédent 2022 de 4 943,91 € s'élève à 1 370,30 €.

2) Section d'investissement

Les dépenses :

	2020	2021	2022	2023	2024
Total dépenses d'investissement	62 699,85	42 972,09	83 466,53	49 679,06	58 795,07

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 58 795,07 €.

Elles sont constituées pour 70% par des opérations d'amélioration : le remplacement par du LED de l'ensemble de l'éclairage des couloirs, escaliers et lieu de circulation de la résidence, la réparation et la mise en conformité de la sous-station (réseau d'eau), et le remplacement de ballons d'eau-chaude et de radiateurs des appartements.

Elles comprennent également des remboursements de cautions, et les amortissements de subventions d'investissement reçues.

Les restes-à-réaliser en dépenses sur 2024 s'élèvent à 108 237,50 € et concernent l'achat de 5 kitchenettes, de matériels de sécurisation des douches, de l'équipement de cuisine, des extincteurs, ainsi que le remplacement de l'éclairage des parties communes par du LED.

Les recettes :

	2020	2021	2022	2023	2024
Total recettes d'investissement	248 744,86	258 927,60	279 888,95	276 759,87	316 055,10

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 316 055,10 €.

Elles sont constituées du FCTVA, de l'amortissement des immobilisations, des cautions des entrants, ainsi que d'une subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour financer l'installation de l'éclairage LED, et l'achat d'équipement de sécurité pour les salles de bains.

Il n'y a pas de restes à réaliser en recette.

Résultat d'investissement	
Dépenses de l'exercice	58 795,07
Recettes de l'exercice	88 974,29
Solde de l'exercice	30 179,22
Résultat antérieur (2023)	227 080,81
Résultat cumulé	257 260,03

La section d'investissement du Sans-Souci présente un résultat comptable excédentaire net de 30 179,22 €. Avec la reprise de l'excédent antérieur s'élevant à 227 080,81 €, le résultat d'investissement à intégrer au budget primitif de 2025 est de 257 260,03 €.

Budget annexe Le Chêne de Mérindol

1) Section d'exploitation :

	Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
EXPLOITATION	DEPENSES	011	19 900,06	15 578,71	17 896,01	22 514,45
		012	290 541,92	295 794,54	330 340,41	337 000,00
		016	58 033,75	44 544,82	46 496,28	44 106,99
		DRF	368 475,73	355 918,07	394 732,70	403 621,44
		002 (d)				
	RECETTES	017	377 081,53	299 931,48	336 217,00	365 110,61
		018	22 249,70	11 291,56	13 326,08	12 475,36
		019	5 594,12	48 765,53	15 454,00	5 454,00
		RRF	404 925,35	359 988,57	364 997,08	383 039,97
		Solde de gestion	36 449,62	4 070,50	- 29 735,62	- 20 581,47
		002*	5 000,00	42 634,61	36 449,62	46 705,11
	solde comptable		41 449,62	46 705,11	6 714,00	26 123,64
						4 254,60

Les dépenses : -1,6% / 2023

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante (Groupe 1) baissent de 30,7% par rapport à 2023.

Cette évolution résulte principalement de la diminution des frais d'électricité (-20%), et des frais de chauffage (-42%). Les charges rattachées en fin d'année 2023 ayant été surévaluées. Ces 2 postes représentent 85% des dépenses du Groupe 1.

Les frais de téléphonie sont également en baisse de 27%.

Dépenses afférentes au personnel (Groupe 2) : +0,3% / 2023

Evolution des ETP = -0,32 ETP

Ces dépenses intègrent deux types de mesures :

Des mesures règlementaires :

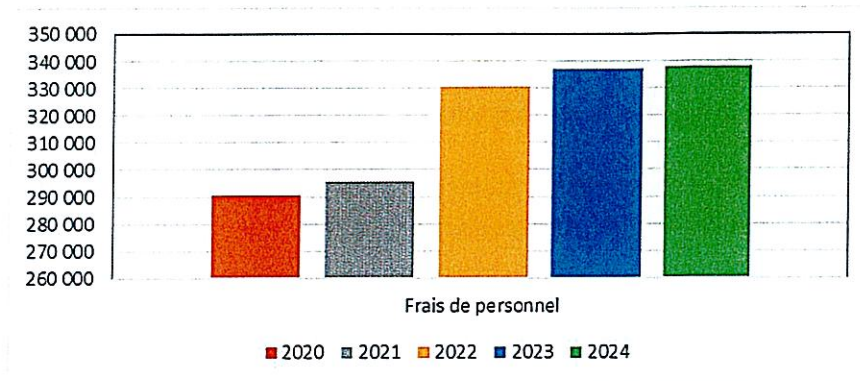
- ✚ L'impact en année pleine de la **revalorisation du point d'indice** de 1,5% intervenue au 1er juillet 2023 cumulée à celle de 3,5% de juillet 2022,
- ✚ L'**augmentation de 5 points d'indice** pour tous les agents depuis le 1er janvier 2024 pour un coût évalué à plus de 2 600 €,
- ✚ Et enfin, le **Glissement Vieillesse Technicité** (GVT) (avancement d'échelon, de grade...) évalué à plus de 1 400 €.

Des mesures décidées par le Maire-Présidente du CCAS :

L'impact en année pleine de **revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants** au 1er avril 2023 (+ 1,5 €) et de la **hausse de la participation mutuelle** au 1er septembre 2023 passée de 16 € à 18 € par mois.

La **modification comptable** (à partir de mars 2024) liée aux dépenses des titres restaurants vient augmenter les dépenses de personnel même si on retrouve une recette équivalente.

La dotation octroyée n'a pas permis de faire face aux absences de 2 agents pesant lourdement sur la charge de travail de l'équipe et impactant l'accompagnement des résidentes. Un travailleur social en arrêt maladie antérieur à son congés maternité pendant 3 mois et un agent administratif pendant 7 mois.



Les dépenses afférentes à la structure (Groupe 3) diminuent de -0,9%.

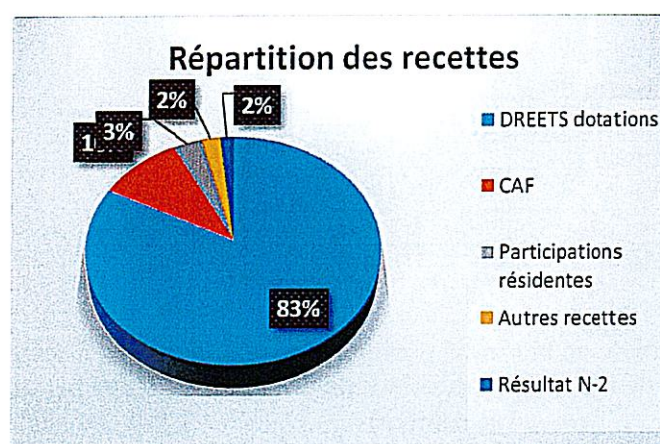
Impacts à la hausse :

- ✚ Une augmentation des frais de gestion. Fixés à 3,7% des dépenses d'exploitation N-2, ils traduisent l'augmentation constatée de celles-ci entre 2021 et 2022.
- ✚ Des interventions en hausse pour lutter contre la présence des nuisibles dans les appartements.

Impact à la baisse :

- ✚ Une diminution des amortissements de 8%, certains biens ayant été totalement amortis.
- ✚ Des travaux d'entretien revenus à la normale, suite aux interventions importantes réalisées en 2023 sur des chaudières.

Les recettes : en hausse de 3,1% / 2023



Les recettes du Groupe I : +1,8%

La dotation de la DREETS a été fixée à 332 059 €, en lien avec la reprise de résultats N-2 autorisée à hauteur de 6 714 €. Cette année, aucun crédit non renouvelable n'a été accordé, malgré la demande de 50 000 € formulée en septembre 2024 pour couvrir les dépenses de personnel. La dotation représente 83% de nos recettes, part en augmentation par rapport à 2023 où le résultat N-2 était plus élevé.

Il conviendra de veiller dans les échanges avec notre financeur à une juste prise en compte de nos besoins de financement.

Cette année, le CHRS n'ayant pas accueilli de mère avec enfant de moins de 3 ans, il n'y a eu aucune recette en atténuation de la part du Département.

Les recettes de la CAF sont stables (39 540,48 €).

Les recettes du groupe II : +36,4%

Ce groupe intègre depuis cette année la recette liée aux écritures des titres-restaurants (2 139 €), et explique cette augmentation pour moitié.

Il comprend également la participation des résidentes qui est en hausse de 15%, et du FCTVA.

Cette année, il n'y a aucun remboursement lié aux dépenses de personnel.

Les recettes du groupe III : +12,5%

Ces recettes sont composées de la quote-part des subventions d'investissement perçues pour 86%, et les recettes exceptionnelles.

La hausse du groupe résulte de l'augmentation des remboursements lié aux dégradations de résidentes qui quittent leur appartement.

Les prochains dialogues de gestion et le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui devrait être négocié en 2025 seront capital pour l'établissement au regard des financements octroyés et des baisses de résultats antérieurs qui permettent depuis plusieurs années de maintenir les équilibres.

Pour rappel également, l'établissement étant en pleine propriété du CCAS, il n'y a aucun frais de loyer dans les équilibres budgétaires.

Pour information, le CCAS prend en charge dans son Budget principal le loyer, les charges et l'électricité du logement en diffus, représentant 4 514 €. Et, le CCAS octroie également ~~xx~~ € d'aides facultatives aux résidents. Il conviendra désormais pour une juste affectation des charges de faire apparaître ces dépenses sur le budget du CHRS.

Pour la 3eme année consécutive, l'établissement connaît un solde de gestion négatif et présente même un résultat comptable tout juste excédentaire malgré les efforts fait par l'établissement.

Résultat d'exploitation	
Dépenses de l'exercice	397 214,95
Recettes de l'exercice	394 755,55
Solde de l'exercice	-2 459,40
Résultat antérieur (2022)	6 714,00
Résultat cumulé	4 254,60

La section d'exploitation du Chêne de Mérindol présente un résultat net déficitaire de -2 459,40 €. Ce montant corrigé de l'excédent antérieur de 6 714,00 € s'élève à 4 254,60 € (résultat cumulé)

2) Section d'investissement

	Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
INVESTISSEMENT	DEPENSES	10	5 000,00	15 000,00	0,00	0,00
		139	5 299,00	5 299,00	5 299,00	5 299,00
		16	1 500,00	1 215,00	1 285,00	510,00
		20	3 480,00	0,00	0,00	0,00
		21	17 402,14	9 411,93	8 900,57	10 612,61
		DI	32 681,14	30 925,93	15 484,57	16 421,61
	RECETTES	10	27 209,54	2 924,83	2 854,65	1 720,76
		16	1 210,00	1 220,00	1 885,00	610,00
		20	5 561,40	0,00	0,00	0,00
		28	22 306,86	20 744,27	20 374,56	18 056,04
		001	92 055,93	115 662,59	109 625,76	119 255,40
		RI	148 343,73	140 551,69	134 739,97	139 642,20
	Résultat Investissement		115 662,59	109 625,76	119 255,40	123 220,59
						132 175,16

Les dépenses :

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 10 313,66 €.

Il s'agit de remplacement de mobilier et de matériels électroménagers inscrits au plan pluriannuel d'investissement, de l'acquisition de matériel informatique, des remboursements de cautions, ainsi que des amortissements de subventions d'investissement reçues.

Les restes-à-réaliser de 2024 s'élèvent à 22 298,80 € et concernent la mise en place de la sécurisation de l'établissement pour permettre de baisser les temps de veille de nuit.

Les recettes :

Les recettes réalisées s'élèvent à 142 488,82 €. Elles sont constituées de l'amortissement des immobilisations (16 733,18 €), du FCTVA (1 460,05 €), de cautions (1 075,00 €) et du résultat antérieur (123 220,59 €).

Les restes-à-réaliser de 2024 s'élèvent 200 €.

Résultats d'investissement	
Dépenses de l'exercice	10 313,66
Recettes de l'exercice	19 268,23
Solde de l'exercice	8 954,57
Résultat antérieur (2023)	123 220,59
Résultat cumulé	132 175,16

La section d'investissement du Chêne de Mérindol présente un résultat net de 8 954,57 €. La reprise de l'excédent cumulé s'élève à 123 220,59 € et permet de dégager un résultat d'investissement à intégrer au budget primitif 2025 de 132 175,16 €.

Budget annexe SSIAD/ESA

1) Section d'exploitation

Chapitre	2021	2022	2023	BP 2024	2024
011	27 112,29	44 359,79	43 009,64	57 730,00	40 597,20
012	1 039 073,89	1 175 146,29	1 191 590,22	1 408 705,49	1 259 453,32
016	150 499,98	168 144,94	173 952,63	180 901,26	162 811,79
DRF	1 216 686,16	1 387 651,02	1 408 552,49	1 647 336,75	1 462 862,31
002 (d)		-			
017	1 187 906,88	1 382 922,05	1 569 920,42	1 633 699,82	1 523 955,62
018	14 205,80	15 351,90	20 177,64		11 136,12
019	4 003,75	-	3 321,50	3 014,00	3 548,31
RRF	1 206 116,43	1 398 273,95	1 593 419,56	1 636 713,82	1 538 640,05
Solde de gestion	- 10 569,73	10 622,93	184 867,07	- 10 622,93	75 777,74
002@	84 611,82	-	-	10 622,93	-
solde comptable	74 042,09	10 622,93	184 867,07	0,00	75 777,74

Les recettes : en baisse de 3 %

Ci-dessous la répartition des recettes SSIAD/ ESA :

Répartition des recettes 2023	ESA	SSIAD	Total 2024
Gr 1 Produits de la tarification	181 198,02	1 342 757,60	1 523 955,62
Gr 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	1 577,00	9 557,97	11 136,12
Gr 3	52,63	422,80	3 548,31
Total	182 827,65	1 352 738,37	1 538 640,05

L'application de la réforme de la tarification engendre maintenant une tarification à la ressource.

Cette réforme fixe également le financement avec un forfait Global de Soins et une dotation à l'activité. Ce mécanisme n'a pas été retenu en 2024 faute de données exploitables transmises à l'ARS en 2022.

La dotation accordée par l'Agence Régionale de Santé pour 2024 s'est élevée à 1 523 955,62 € comprenant 155 020,31 € de crédits complémentaire.

Ces financements ont été détaillés comme suit :

- 13 115 € pour la mise en place des SAD et des crédits liés à la coordination des services (23% du montant cible) ;
- 10 460,05 € lié à des mesures pouvoir d'achat ;
- 60 000 € typés « SSIAD renforcé ». A noter que le CCAS n'a pas répondu à l'appel à projet SSIAD renforcé. Pour autant, dans le cadre du partenariat avec le CRT ces crédits ont été octroyés au CCAS fin 2024. Le CCAS répond à une grande partie du cahier des charges des SSIAD renforcés dans le cadre des CRT et étudie donc en 2025 la mise en place de ce dispositif.

Le forfait ESA a été revalorisé à 18 000 € / place.

Le groupe 2 est composée par les indemnités journalières perçues de la part de l'assurance du personnel qui se sont élevées à 1 892,17 €, en forte baisse.

Une nouvelle comptabilisation des tickets restaurants demandée par notre comptable public a été mise en place en cours d'année augmentant les dépenses de personnel compensées par une recette pour la part salariale (9 097 € en 2024).

Les dépenses : en augmentation de 4 % / 2023

Ci-dessous la répartition des dépenses SSIAD/ ESA :

Répartition des dépenses 2024	ESA	SSIAD	Total 2024
Gr 1 Charges à caractère général	8 926,37	31 670,83	40 597,20
Gr 2 Charges de personnel et frais assimilés	160 116,99	1 099 336,33	1 259 453,32
Gr 3 Dépenses afférentes à la structure	20 770,56	142 041,23	162 811,79
Total Dépenses	189 813,92	1 273 046,45	1 462 862,31

Groupe 1 : en diminution de 6 %

Les charges générales (groupe 1) sont diminution de 6 % :

- ✚ Les fluides sont en forte baisse (-84%) du fait d'une surestimation en fin d'année 2023 des charges à rattacher pour facturation non reçues en 2023.
- ✚ Les produits d'entretien et fournitures médicales baissent en lien avec l'activité et le stock suffisant.
- ✚ Les frais de télécommunications augmentent de 30 %.

Groupe 2 : en augmentation de 6 % / 2023

Ce groupe représente 86 % des dépenses de la section d'exploitation.

Ces dépenses ont connu des évolutions réglementaires et des évolutions propres à l'établissement :

- ✚ Les mesures réglementaires appliquées en 2024 :
 - L'impact en année pleine de la **revalorisation du point d'indice** de 1.5 % au 1^{er} juillet 2023 cumulée à celle de 3.5 % intervenue en juillet 2022,
 - **L'augmentation de 5 points d'indice** pour tous les agents dès le 1^{er} janvier 2024 pour un coût évalué à près de 10 500 € ;
 - Et enfin, le **Glissement Vieillesse Technicité** (GVT) (avancement d'échelon, de grade...) évalué à près de 7 000 €.
- ✚ Les mesures souhaitées par le Maire-Présidente du CCAS :
 - L'impact en année pleine de la **revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants** au 1^{er} avril 2023 (+ 1.5 €) et de la **hausse de la participation mutuelle** au 1^{er} septembre 2023 (+ 16 à 18 € par mois)

La modification comptable (à partir de mars 2024) liée aux dépenses des titres restaurants vient augmenter les dépenses de personnel même si on retrouve une recette équivalente.

Groupe 3 : En baisse de 6 % / 2023

Le groupe 3 relatif aux *dépenses afférentes à la structure* connaît une baisse par rapport à 2023 d'environ 11 141 € en raison de :

- ✚ L'augmentation de 3.86 % de notre loyer mais une régulation de charges en notre faveur de 2500 € environ ;
- ✚ L'augmentation de 10 % des frais d'assurances automobile (+933 €) liée au renouvellement du parc automobile et à la sinistralité en hausse ;
- ✚ Une forte baisse des dépenses de formations liées aux difficultés à libérer les agents ;
- ✚ Une baisse des dotations aux amortissements liés à la fin d'amortissement de certains véhicules.

L'Agence Régionale de Santé a décidé d'affecter le résultat antérieur déficitaire de 2022 par la reprise de la réserve de compensation des déficits (10686) pour un montant de 365,36 € (opération non budgétaire). Le résultat excédentaire de l'ESA n'a pas été affecté.

Résultat d'exploitation	
Dépenses de l'exercice	1 462 862,31 €
Recettes de l'exercice	1 538 640,05 €
Solde de l'exercice	75 777,74 €
Résultat antérieur (2022)	0
Résultat cumulé	75 777,74 €

La section d'exploitation du SSIAD/ESA présente un résultat comptable de 75 777,74 € (dont 82 764,01 € pour le SSIAD et – 6 986,27 € pour l'ESA).

2) Section d'investissement

Les dépenses :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Total dépenses d'investissement	25 897,76	25 575,42	11 604,00	28 930,45

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 28 930,45 €. Elles concernent essentiellement des dépenses de matériels de bureau ou informatiques (imprimante/copieur/téléphones), la mise en place de l'hébergement sécurisé de nos données informatiques issues du logiciel de gestion de l'activité, et le remplacement des climatiseurs des bureaux.

Les recettes :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Total recettes d'investissement	274 116,50	348 174,36	359 817,98	375 639,64

Les recettes s'élèvent à 375 639,64 €. Elles sont constituées essentiellement de l'amortissement des immobilisations, du fonds de compensation de la TVA, ainsi que du résultat reporté.

Résultat d'investissement	
Dépenses de l'exercice	28 930,45
Recettes de l'exercice	27 425,66
Solde de l'exercice,	-1 504,79
Résultat antérieur (2022)	348 213,98 €
Résultat cumulé	346 709,19 €

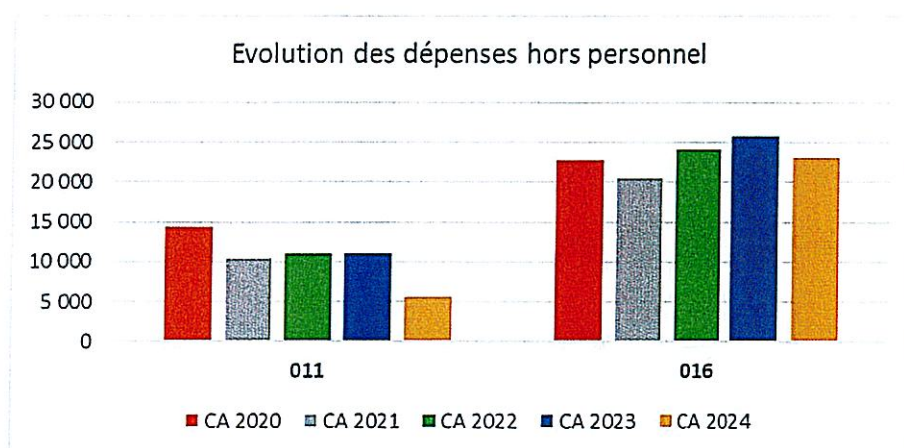
La section d'investissement du SSIAD/ESA présente un résultat déficitaire de 1 504,79 €.
Avec la reprise de l'excédent cumulé qui s'élève à 348 213,98 €, le résultat d'investissement à intégrer au budget primitif de 2024 est de 346 709,19 €.

Budget annexe Service Accueil Orientation

1) Section d'exploitation

	Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
EXPLOITATION	DEPENSES	011	14 293,91	10 379,44	10 998,49	5 544,93
		012	192 747,36	196 419,63	209 807,68	223 191,56
		016	22 721,94	20 438,34	24 062,11	23 018,63
		DRF	229 763,21	227 237,41	244 868,28	251 413,15
		002 (d)				
	RECETTES	017	210 295,00	215 788,00	245 367,00	255 952,00
		018	471,95	1,22	482,44	1 151,06
		019	414,51	2 061,01	9 011,87	212,18
		RRF	211 181,46	217 850,23	254 861,31	255 953,59
		Solde de gestion	- 18 581,75	- 9 387,18	9 993,03	4 540,44
		002 *	19 881,00	20 869,93	1 299,25	11 482,75
	solde comptable		1 299,25	11 482,75	11 292,28	16 023,19
						14 473,40

Les dépenses : 251 755,12 € en légère hausse de 0,1% / 2023



Les dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe 1) sont en forte baisse : -49,4%

Cette évolution est due à la diminution des frais d'électricité lié à des rattachement 2023 nettement supérieurs au réalisé, ainsi qu'à la baisse des dépenses de produits d'entretien.

Les dépenses afférentes à la structure (groupe 3) : - 10,6%

Cette diminution est majoritairement due à la baisse des dépenses de prestation informatique (du fait d'une prestation ponctuelle de requêtes informatiques dans le logiciel IAS en 2023), et également à la diminution des amortissements.

Les dépenses afférentes au personnel (groupe 2) : +4,0%

Les charges de personnel sont en augmentation de 3,96% par rapport à 2023.
Evolution des ETP = identique à 2023

Cette hausse résulte des éléments ci-dessous :

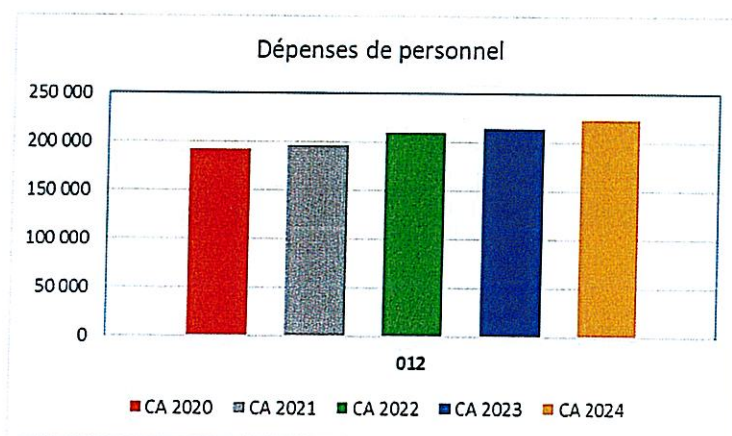
Des mesures règlementaires :

- ✚ L'impact en année pleine de la **revalorisation du point d'indice** de 1,5% intervenue au 1er juillet 2023 cumulée à celle de 3,5% de juillet 2022,
- ✚ L'**augmentation de 5 points d'indice** pour tous les agents depuis le 1er janvier 2024 pour un coût évalué à plus de 1 800 €,
- ✚ Et enfin, le **Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** (avancement d'échelon, de grade...) évalué à plus de 1 400 €.

Des mesures décidées par le Maire-Présidente du CCAS :

L'impact en année pleine de **revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants** au 1er avril 2023 (+ 1,5 €) et de la **hausse de la participation mutuelle** au 1er septembre 2023 passée de 16€ à 18€ par mois.

La **modification comptable** (à partir de mars 2024) liée aux dépenses des titres restaurants vient augmenter les dépenses de personnel même si on retrouve une recette équivalente.



La moyenne sur quatre ans des dépenses d'exploitation est de 243 818 €.

Les recettes : 254 936,24 €, en légère baisse de - 0,4 %/ 2023

La dotation globale de fonctionnement représente la quasi-intégralité des recettes. Elle est constatée sur le groupe 1 et s'élève à 253 573 €, en diminution de 0,9%. De plus, aucun crédit non renouvelable n'a été accordé.

Le groupe 2 intègre depuis cette année la recette liée aux écritures des titres-restaurants (1 083 €), et du FCTVA (67,20 €).

Le financeur a autorisé la reprise du résultat 2022 en totalité, et l'a affecté au financement des mesures d'exploitation.

Résultat d'exploitation	
Dépenses de l'exercice	251 755,12
Recettes de l'exercice	254 936,24
Solde de l'exercice	3 181,12
Résultat antérieur (2022)	11 292,28
Résultat cumulé	14 473,40

La section d'exploitation du SAO présente un résultat net de 3 181,12 €.

Ce montant corrigé des excédents antérieurs de 11 292,28 €. Compte tenu de la clôture du budget annexe résultat de la demande de l'autorité de tutelle de sortir du régime de

l'autorisation, ce résultat de clôture sera repris sous forme d'excédent à hauteur de 14 473,40€ au budget principal et des 2025 conformément aux règles comptables M57 régissant les budgets des CCAS.

2) Section d'investissement

Les dépenses

	2020	2021	2022	2023	2024
Total dépenses d'investissement	2 608,91	13 902,45	938,39	264,95	2 709,00

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 709,00 € en 2024. Elles concernent l'achat d'un fauteuil de bureau, d'un photocopieur et de smartphones.

Il n'y a pas de reste-à-réaliser en dépenses.

Les recettes

	2020	2021	2022	2023	2024
Total recettes d'investissement	50 018,75	61 516,00	55 976,77	64 090,66	71 905,26

Les recettes s'élèvent à 71 905,26 €. Elles sont constituées essentiellement de la reprise du résultat antérieur, de l'amortissement des immobilisations et du FCTVA.

Il n'y a pas de reste-à-réaliser en recettes.

Résultat d'investissement	
Dépenses de l'exercice	2 709,00
Recettes de l'exercice	8 079,55
Solde de l'exercice	5 370,55
Résultat antérieur (2023)	63 825,71
Résultat cumulé	69 196,26

La section d'investissement du SAO présente un résultat net de 5 370,55 €.
Compte tenu de la reprise de l'excédent antérieur s'élevant à 63 825,71 €, le résultat d'investissement à intégrer au budget primitif du budget principal du CCAS de 2025 est de 69 196,26 €.

1) Section d'exploitation

	Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
EXPLOITATION	DEPENSES	011	4 185,16	2 986,87	1 563,60	1 901,13
		012	150 645,81	155 919,31	146 332,08	154 349,51
		016	18 974,68	18 700,86	15 418,99	16 186,65
		DRF	173 805,65	177 607,04	163 314,67	172 437,29
		002 (d)				
	RECETTES	017	78 000,00	78 000,00	103 000,00	103 000,00
		018	78 001,37	86 000,65	62 001,76	1,42
		019	976,03	183,92	22,60	70 000,00
		RRF	156 977,40	164 184,57	165 024,36	173 001,42
		Solde de gestion	- 16 828,25	- 13 422,47	1 709,69	564,13
		002*	17 086,75	14 546,61	258,75	1 124,14
	solde comptable		258,50	1 124,14	1 968,44	1 688,27
						124,85

Les dépenses : 176 373,21 € en augmentation de 2,3% / 2023

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante (Groupe 1) sont en diminution (-32,0%).

Cette évolution est due à la diminution des frais de télécommunication (TOIP et mobile) et de carburants. Cette baisse s'explique par des rattachement 2023 sur ces 2 postes supérieurs au réalisé.

Dépenses afférentes au personnel (Groupe 2) : +5,9%

Evolution des ETP = +0,01 ETP

Cette augmentation intègre de 2 types de mesures.

Des mesures règlementaires :

- ✚ L'impact en année pleine de la **revalorisation du point d'indice** de 1,5% intervenue au 1er juillet 2023 cumulée à celle de 3,5% de juillet 2022 ;
- ✚ L'**augmentation de 5 points d'indice** pour tous les agents depuis le 1er janvier 2024 pour un coût évalué à plus de 1 500 € ;
- ✚ L'attribution de la **NBI QPV** à la responsable de coordination au 1er janvier 2024 pour une dépense de près 1 800 €, suite à l'actualisation de la carte définissant les quartiers prioritaires de la Ville qui situe dorénavant le Ligourès en QPV ;
- ✚ Et enfin, le **Glissement Vieillesse Technicité** (GVT) (avancement d'échelon, de grade...) évalué à plus de 1 600 €.

Des mesures décidées par le Maire-Présidente du CCAS :

L'impact en année pleine de **revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants** au 1er avril 2023 (+ 1,5 €) et de la **hausse de la participation mutuelle** au 1er septembre 2023 passée de 16€ à 18€ par mois.

La **modification comptable** (à partir de mars 2024) liée aux dépenses des titres restaurants vient augmenter les dépenses de personnel même si on retrouve une recette équivalente.

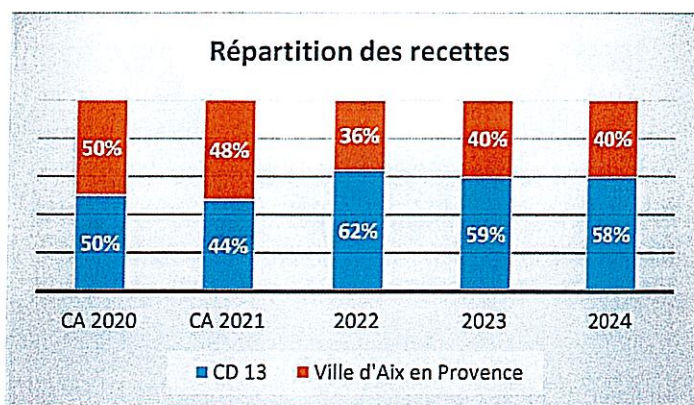
Les dépenses afférentes à la structure (Groupe 3) diminuent de 27,9%.

Cette évolution s'explique pour 73% par la forte diminution des amortissements, certains biens ayant été totalement amortis, ainsi que par la baisse des dépenses de formation.

Il est cependant à noter que les dépenses d'assurance transport augmentent de 25%.

Les recettes : +0,9%

Le Conseil Départemental a versé une dotation de 103 000 €, de montant identique à celui de 2022 et 2023, portant sa part dans le financement de ce dispositif à 58%.



La subvention d'équilibre de la Ville est maintenue à 70 000 €, comme en 2023. En dehors des frais de gestion correspondant à une quote-part des frais de structure (services support et direction notamment), le CCAS supporte les frais liés au bâtiment sur son budget principal. Le CCAS a donc pris à sa charge les coûts engendrés par les mesures salariales et voit sa part de financement augmentée.

Il est à noter que le groupe 2 intègre depuis cette année la recette liée aux écritures des titres-restaurants (1 448 €).

Résultat d'exploitation	
Dépenses de l'exercice	176 373,21
Recettes de l'exercice	174 529,62
Solde de l'exercice	-1 843,59
Résultat antérieur (2021)	1 968,44
Résultat cumulé	124,85

Ainsi, la section d'exploitation du PIS présente un résultat net déficitaire de -1 843,59 €. Ce montant corrigé de l'excédent antérieur de 1 968,44 € s'élève à 124,85 € (résultat cumulé).

2) Section d'investissement

Les dépenses

	2020	2021	2022	2023	2024
Total dépenses d'investissement	1 237,98	270,00	438,50	240,00	240,00

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 240,00 € en 2024, comme en 2023. Elles concernent l'achat d'une licence.

Il n'y a pas de reste-à-réaliser en dépenses.

Les recettes

	2020	2021	2022	2023	2024
Total recettes d'investissement	52 990,81	57 236,21	61 237,39	64 942,31	65 618,73

Les recettes s'élèvent à 65 618,73 €. Elles sont constituées de l'amortissement des immobilisations (844,49 €), du FCTVA (71,93 €) et du résultat antérieur (64 702,31 €).

Il n'y a pas de reste-à-réaliser en recettes.

Résultat d'investissement	
Dépenses de l'exercice	240,00
Recettes de l'exercice	916,42
Solde de l'exercice	676,42
Résultat antérieur (2023)	65 618,73
Résultat cumulé	65 378,73

La section d'investissement du PIS présente un résultat net de 676,42 €.
Avec la reprise de l'excédent antérieur de 65 618,73 €, le résultat d'investissement à intégrer au budget primitif de 2025 est de 65 378,73 €.

Budget annexe "Le Service d'Aide à domicile "

1) Section d'exploitation

	Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
EXPLOITATION	DEPENSES	011	24 199,36	21 152,76	23 252,31	19 759,17
		012	770 785,22	728 472,18	745 831,64	818 342,18
		016	52 571,75	56 866,48	67 202,39	65 885,64
		DRF	847 556,33	806 491,42	836 286,34	903 986,99
		002 (d)	11 795,04	-		
	RECETTES	017	474 068,68	532 758,36	554 114,66	472 761,48
		018	373 195,89	274 265,20	286 374,48	24 071,94
		019	-	-	0,01	401 159,00
		RRF	847 264,57	807 023,56	840 489,15	897 992,42
		Solde de gestion	- 291,76	532,14	4 202,81	- 5 994,57
		002*	14 283,30	2 196,50	- 2 728,64	6 931,45
	solde comptable		2 196,50	2 728,64	6 931,45	936,88
						3 989,10

Les dépenses : 762 761,04 € en baisse de -15,6% / 2023

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe 1) sont en baisse -7,8% (-15,0% en 2023).

Cette évolution résulte d'une réduction des frais de déplacement (-24%), poste qui représente 63% des dépenses du groupe. Cette baisse est atténuée par l'augmentation des frais de télécommunication du fait de la mise en place de la télégestion, ainsi que des frais de carburants.

Dépenses afférentes au personnel (groupe 2) : -16,2%

Evolution des ETP = - 4,01 ETP

Ces dépenses intègrent deux types de mesures :

Des mesures réglementaires :

- ✚ L'impact en année pleine de la **revalorisation du point d'indice** de 1,5% intervenue au 1er juillet 2023 cumulée à celle de 3,5% de juillet 2022,
- ✚ L'**augmentation de 5 points d'indice** pour tous les agents depuis le 1er janvier 2024 pour un coût évalué à plus de 8 500 €,
- ✚ Et enfin, le **Glissement Vieillesse Technicité** (GVT) (avancement d'échelon, de grade...) évalué à plus de 2 000 €.

Des mesures décidées par le Maire-Présidente du CCAS :

L'impact en année pleine de **revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants** au 1er avril 2023 (+ 1,5 €) et de la **hausse de la participation mutuelle** au 1er septembre 2023 passée de 16€ à 18€ par mois.

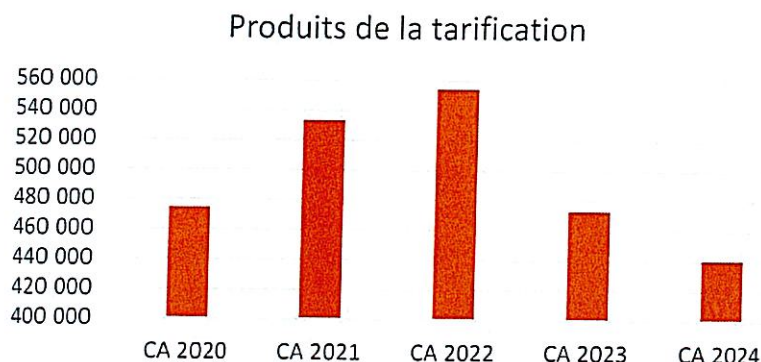
La baisse des frais de personnel est donc consécutive à la baisse des effectifs (départs non remplacés) et aux difficultés de pouvoir remplacer les agents absents. Enjeu majeur pour le service, qui connaît un coût horaire largement inférieur à son coût réel, il est donc aujourd'hui nécessaire d'arbitrer au juste ajustement des moyens, en lien avec le déficit supportable par le CCAS.

La **modification comptable** (à partir de mars 2024) liée aux dépenses des titres restaurants vient augmenter les dépenses de personnel même si on retrouve une recette équivalente.

Les dépenses afférentes à la structure (groupe 3) diminuent de -10,6 %.

Cette évolution résulte principalement de la baisse des dépenses informatiques liés à des opérations 2023 terminées et à la réduction des frais de formation.

Les recettes : 765 813,26 € en baisse de -14,7% / 2023



Les produits issus de la tarification de ce service sont composés d'un tarif horaire fixé par le Conseil Départemental auquel s'ajoutent les produits des usagers et des caisses complémentaires. En 2024, le tarif horaire de l'APA fixé par le Conseil Départemental était de 23,50 €. Ce tarif a été revalorisé par décret.

Les recettes du groupe 1 baissent de 6,9% par rapport à 2023 (-2,1% pour la facturation APA et Aide Sociale, et -18% pour la facturation des usagers et caisse de retraite).

Le nombre de bénéficiaires a baissé de 6% en 2024 (113 bénéficiaires en moyenne en 2024) et le nombre d'heures facturées de 18%. En effet, le service à l'instar de tout le secteur de l'aide à domicile connaît de profondes difficultés à recruter des professionnelles et à pourvoir à ses remplacements d'agents absents. Aussi, le service se trouve confronté à la nécessité de limiter ses prises en charge.

Le groupe 2 est en hausse de 33%.

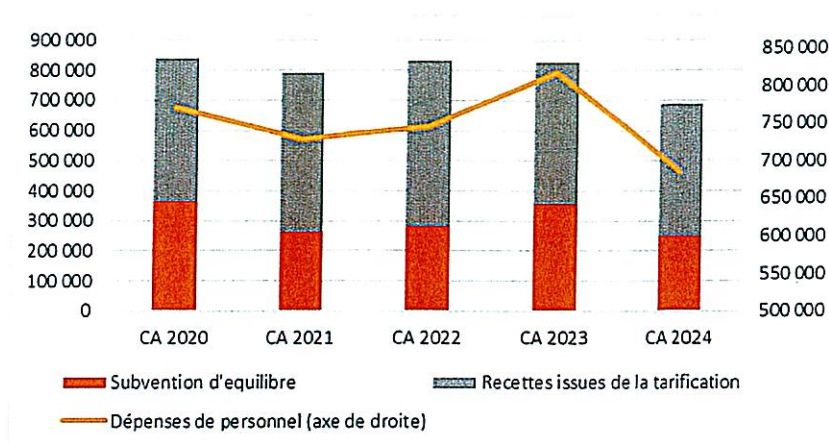
Il intègre depuis cette année la recette liée aux écritures des titres-restaurants (6 456 €).

Il comprend également 25 209 € d'indemnités journalières (IJ) perçues non prévues (979 € de la CPAM et 24 230 € de notre assureur) ainsi que 341 € de FCTVA.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal est de 250 000 €, en baisse de 29% par rapport à 2023.

Elle représente 33 % des dépenses totales d'exploitation. Elle représente de 13,63 € par heure réalisée.

Pour mémoire, elle est comptabilisée au groupe 3 depuis l'exercice 2023 (anciennement au groupe 2)



Résultat d'exploitation	
Dépenses de l'exercice	762 761,04
Recettes de l'exercice	765 813,26
Solde de l'exercice	3 052,22
Résultat antérieur (2023)	936,88
Résultat cumulé	3 989,10

La section d'exploitation du SAAD présente un résultat net de l'exercice de **3 052,22 €**. Compte tenu du résultat antérieur excédentaire de **936,88 €**, le résultat cumulé de l'exercice est de **3 989,10 €**.

2) Section d'investissement

Les dépenses :

	2020	2021	2022	2023	2024
Total dépenses d'investissement	0	0	438,50	18 177,46	6 279,81

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 6 279,81 €. Elles concernent la fin des dépenses relatives à la mise en place de la télégestion. Il n'y a pas de reste-à-réaliser en dépenses.

Les recettes :

	2020	2021	2022	2023	2024
Total recettes d'investissement	8 218	11 218,06	13 543,26	17 985,30	9 895,58

Les recettes sont de 9 895,58 € et sont constituées des dotations d'amortissement des immobilisations, du FCTVA et du solde de la subvention de la Préfecture de Région pour la modernisation du système de suivi et de facturation des prestations d'aide à domicile (télégestion). Il n'y a pas de reste-à-réaliser en recettes.

Résultat d'investissement	
Dépenses de l'exercice	6 087,65
Recettes de l'exercice	9 895,58
Solde de l'exercice	3 807,93
Résultat antérieur (2023)	-192,16
Résultat cumulé	3 615,77

La section d'investissement du SAAD présente un résultat net de l'exercice de 3 807,93 €. Avec la reprise du déficit antérieur de -192,16 €, le résultat d'investissement à intégrer au budget primitif de 2025 est de 3 615,77 €.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles et R314-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,

L'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire),

L'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

L'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local en application des articles L.2122-21, L.3221-2 et 4231-2 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE

➤ **D'ADOPTER** les comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes dont les résultats comptables sont identiques aux comptes de gestion de Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable Aix-en-Provence.

Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2025
et de la publication le 28/04/2025